



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20251006-D242025-DE



2025/038

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°24/2025

Date convocation : 01.10.2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3^{ème} adjointe - Anne-Laurence FRULLINI, Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, Michel COURTESOLLE, Bernard VIE, conseillers municipaux.

Procurations :

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet Adhésion au groupement de commande pour la passation d'une consultation permettant de répondre à la réglementation en matière de prévoyance santé.

Madame, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes permettant la passation d'une consultation afin d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé.

Compte-tenu de besoins similaires afin de répondre à ladite réglementation, Madame, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'adhérer audit groupement de commandes.

Madame, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme coordonnateur dudit groupement.

Madame, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'une consultation dans le but d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé ;
- d'approuver le projet de convention ;
- de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'une consultation dans le but d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé.

APPROUVE le projet de convention du groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20251006-D242025-DE



2025/039

AUTORISE Madame, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cédric Lemoine', written over a horizontal line.